

# LA MOBILITÉ DES SALARIÉS ULTRAMARINS

## OBTENIR DES FINANCEMENTS PRIVILÉGIÉS POUR LA MOBILITÉ DE VOS SALARIÉS HORS TERRITOIRES

### Le financement de la mobilité hors territoire

La formation que vous envisagez n'existe pas sur votre territoire ? Opco EP favorise la mobilité en formation des salariés des entreprises de Guadeloupe, Guyane, Martinique et de La Réunion vers l'hexagone et vers les autres territoires des DROM.

### 1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés situées dans les régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion.

### 2 Modalités

Lorsque la formation n'est pas disponible localement, ce financement vous donne droit :

- à la prise en charge d'un billet d'avion par an et par salarié\* : plafond de 1 300€ HT aller/retour en classe économique par an et par salarié\*, aux coûts réels supportés par l'entreprise (justificatif à fournir).

Ainsi que la prise en charge des frais annexes des stagiaires :

- nuitée : 112€ HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96€ HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation) ;
- repas : 19€ HT.

### 3 Démarches

Saisissez votre demande de financement sur [«mes services en ligne»](#).

\*En cas de demande de dérogation, contactez votre [conseiller Opco EP](#).